

# RENTRÉE 2020 - 2021

## RÈGLES DE REPRISE D'ACTIVITÉ EN CLUBS EN VIGUEUR



Le masque doit être porté par toute personne en dehors de l'espace de pratique



Suite au décret gouvernemental n° 2020-860 du 10 juillet 2020 et de sa version consolidée au 14 août 2020, nous vous rappelons les règles sanitaires fondamentales toujours en vigueur. Celles-ci sont susceptibles de s'adapter en fonction de l'évolution de la crise sanitaire.

### Ce qu'il faut retenir en bref :

- Ouverture des vestiaires possible à condition d'appliquer un protocole (jauge de fréquentation fixée, liste nominative horodatée des utilisateurs, aération après

utilisation)

- Rappel de l'obligation de respecter les règles sanitaires fondamentales : distanciation d'un mètre minimum entre deux personnes en toutes circonstances, lavage régulier des mains avec du savon ou du gel hydro-alcoolique, utilisation de mouchoirs à usage unique
- Port du masque est obligatoire pour tous les publics, à partir de 11 ans, en intérieur, extérieur, statique, déplacement, hors activité sportive
- Faire respecter, en dehors du stade ou lors de l'échauffement, un espace de 2m entre les pratiquants, sauf quand la nature même de l'épreuve ne le permet pas.

# RÈGLES DE REPRISE D'ACTIVITÉ DES CLUBS FFA

Du 11 juillet au 31 août 2020



Le masque doit être porté par toutes personnes en dehors de l'espace de pratique



**Evaluer le risque sanitaire local** afin d'accueillir du public, les salariés et les bénévoles (possibilité de nettoyage, désinfection, circulation du public, modalités d'affichage).



**Etablir un planning** pour gérer le flux des personnes et organiser les espaces en respectant au moins **1m** entre les pratiquants.



**Limitier les réunions** du club en présentiel en privilégiant les visio-conférences.



**Négocier auprès des institutions locales** la privatisation du stade et des espaces couverts pendant les créneaux d'entraînement et de compétition.



**Informier préalablement et régulièrement les adhérents** sur les conditions sanitaires des activités du club. Former et informer également l'encadrement des règles à appliquer.



Proposer des pratiques encadrées en respectant la distanciation physique, en préconisant davantage les petits groupes.



**Plusieurs groupes de taille raisonnable** pourront être accueillis simultanément dans le même équipement en respectant les règles de distanciation et les modalités de circulation et d'espacement des groupes



Faire respecter, en dehors du stade ou lors de l'échauffement, un espace de **2m** entre les pratiquants, sauf quand la nature même de l'épreuve ne le permet pas.



Mettre à disposition du **gel hydroalcoolique**. Réguler l'utilisation des sanitaires et aérer les sanitaires 24h/24h



**Affecter du matériel par groupe d'entraînement.** En cas de matériel commun, nettoyer puis suivre la procédure de désinfection du matériel avant rangement.



Réserver exclusivement la manipulation du matériel commun (lattes, plots...) **à l'entraîneur**



Ouverture possible des **espaces couverts** : gymnases, salles de musculation ou pistes couvertes, excepté en zone rouge et des vestiaires **à condition d'appliquer un protocole** (jauge de fréquentation fixée, liste nominative horodatée des utilisateurs, aération après utilisation)

# RÈGLES DE REPRISE D'ACTIVITÉ DES PRATIQUANTS

Du 11 juillet 2020 au 31 août 2020



## Reprendre l'entraînement de manière progressive

en s'inscrivant dans une logique de réathlétisation et consulter un médecin avant la reprise si suspicion ou Covid-19 avéré



Respecter, en dehors du stade ou lors de l'échauffement, un espace de **2m** entre les pratiquants, sauf quand la nature même de l'épreuve ne le permet pas.



**Arriver en tenue de sport** avec sa réserve d'eau, son masque, son gel hydro-alcoolique et sa serviette.



## Désinfecter le matériel

de musculation après chaque utilisateur. Nettoyer ses mains avec du gel hydro-alcoolique lors de chaque changement d'appareil.



**Conserver le matériel attribué** pendant la séance (engins de lancer, médecine ball, starting block...) et le nettoyer puis le désinfecter avant rangement.



**Même si les vestiaires peuvent être à nouveau accessibles, il est conseillé de continuer à se doucher chez soi.** Mettre sa tenue de sport au lavage à 60° si possible et laisser ses chaussures de sport dans l'entrée.